

## DÉLIBÉRATION n° 2022/095

L'an deux mille vingt-deux et le 28 juin 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

En vertu de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses propositions de vigilance sanitaire, le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Claude SUBIAS à Gisèle ROUILLON, Jean-Marc BABOU à Patrice ABADIE, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO, Ingrid ROUZEAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA à Stéphanie NOGUES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Maurine FOSSAT et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et cadre de vie - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude d'entrée de ville rue du 08 mai 1945**

La Ville de Lannemezan souhaite aménager la rue du 8 mai 1945, qui est la section la plus urbaine de l'axe d'entrée de ville sud de son territoire, majeure dans son fonctionnement. Ce projet n'est pas récent et vient conforter la démarche « Petites Villes de Demain » dans laquelle elle s'est intégrée en 2021.

Un travail sur les entrées de ville avait déjà été mené à bien avec l'agence Turbines en 2006/2007, qui avait fait émerger un diagnostic urbain et paysager, des scénarios fonctionnels, suivis après validation de la Commune de propositions concrètes d'aménagement et de travaux réalisés comme par exemple la rénovation des réseaux d'assainissement et d'éclairage public sur la partie sud (rue des Résistants) ou encore la valorisation du parc naturel de la Plantade (réhabilitation de la végétation et d'un travail sur les accès et les cheminements).

En revanche, il convient de constater la dégradation de la chaussée ainsi que des accotements, ne permettant pas un accès piétonnier et cycliste sécurisé.

Par ailleurs, une nouvelle dynamique semble se mettre en place au niveau commercial autour du croisement 8 mai 1945 et rue du Loustou/rue St Jean. Plusieurs commerces se sont développés ou installés, créant un petit pôle commercial fort à la fois en lien avec le passage sur l'axe d'entrée de ville mais aussi en lien avec les quartiers adjacents.

Dans l'optique de mener à bien la démarche d'aménagement, il est nécessaire de réaliser une étude prenant en compte des questions plus actuelles :

- La prise en compte de la dynamique commerciale et la volonté des acteurs de requalifier le cadre de vie sur ce quartier pour lui donner un vrai sens urbain et paysager,

- L'intégration des modes actifs dans les principes de projet,

- L'adaptation du traitement des espaces aux nouvelles fonctions mais également une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment les pratiques plus respectueuses du cycle de l'eau dans la question du traitement du pluvial, l'adaptation et le choix des essences végétales avec la recherche de leur mise en œuvre optimale dans les aménagements

- L'ouverture de la réflexion au contexte (maillage, quartier traversé ...)

Cette étude, qui sera initiée dès cette année, sera le préalable à la réalisation des travaux d'aménagement, qui pourraient intervenir courant 2024.

L'objectif sera de revitaliser cet espace en le rendant fonctionnel, multi usages, sécurisé et attractif.

Le plan de financement de ce projet sera le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Etude aménagement	33 300	Région / Banque des Territoires (50%)	16 650
		Autofinancement (50%)	16 650
<b>Total</b>	<b>33 300</b>	<b>Total</b>	<b>33 300</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

#### DECIDE

- De solliciter le Conseil Régional et la Banque des Territoires au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » selon le plan de financement présenté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces demandes de subvention.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 04 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture  
065-216502583-20220704-2022-095-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2022